

Les batteries des véhicules conventionnels, hybrides et électriques font maintenant l'objet d'un renforcement de leur gestion écologique.



Projet de 2013 et de 2014

## Gestion écologiquement rationnelle de certaines batteries à la fin de leur cycle de vie en Amérique du Nord, dont les batteries d'accumulateurs au plomb usées

S'appuyant sur le rapport que le Secrétariat de la CCE a publié en 2013 en vertu de l'article 13 de l'ANACDE, en ce qui concerne les risques que présente le recyclage transfrontalier des batteries au plomb à l'égard de l'environnement, ce projet a consisté à élaborer des lignes directrices techniques relatives à la gestion écologiquement rationnelle dans les fonderies de plomb de seconde fusion et d'autres établissements qui traitent ces batteries. Ces lignes directrices font état de pratiques et de techniques exemplaires de collecte et de recyclage, de manière à protéger l'environnement ainsi que la santé et la sécurité des travailleurs et du public. Le projet a également donné lieu à la compilation de pratiques en vue d'améliorer la gestion des batteries de véhicules électriques à la fin de leur cycle de vie, ainsi qu'à une étude visant à déterminer les facteurs d'émission de certaines fonderies de plomb de seconde fusion afin d'éclairer l'élaboration d'une nouvelle réglementation au Mexique.

## Principales réalisations

- Le projet favorise l'adoption de pratiques et de mesures destinées à réduire les émissions de plomb provenant des fonderies de seconde fusion, que ce soit dans l'air, dans l'eau ou dans le sol, et à diminuer ainsi l'exposition des travailleurs et des collectivités.
- Donnant suite aux recommandations du rapport du Secrétariat de la CCE établi en vertu de l'article 13 de l'ANACDE ainsi qu'à celles découlant du présent projet, le Mexique a instauré la norme NOM-166-SEMARNAT-2014 relative aux émissions de plomb provenant des fonderies de seconde fusion.

## Résultats

- Lignes directrices techniques relatives à la gestion écologiquement rationnelle des batteries au plomb en Amérique du Nord.
- Gestion écologiquement rationnelle des batteries de véhicules électriques à la fin de leur cycle de vie en Amérique du Nord.
- Facteurs d'émission de certaines fonderies de plomb de seconde fusion situées au Mexique.

---

## Partenaires, intervenants et bénéficiaires

Les intervenants et bénéficiaires comprennent les gouvernements fédéraux, les organismes environnementaux, les organismes commerciaux et les organismes de surveillance de la conformité aux lois de l'environnement du Canada, du Mexique et des États-Unis; le secteur des fonderies de plomb de seconde fusion; le secteur de la fabrication de batteries; le secteur de la construction automobile; les universités et les centres de recherche tels que l'Instituto Politécnico Nacional et l'Universidad Nacional Autónoma de México; les ONG; des spécialistes techniques de la gestion écologiquement rationnelle des batteries au plomb.

---

### À propos de la CCE

Les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis ont créé la Commission de coopération environnementale (CCE) en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, à savoir l'accord parallèle à l'Accord de libre-échange nord-américain en matière d'environnement. Constituant un organisme intergouvernemental, la CCE comprend le Conseil, qui est composé des plus hauts responsables de l'environnement des trois pays, ainsi que le Comité consultatif public mixte et le Secrétariat, ce dernier étant chargé d'apporter un soutien opérationnel aux travaux concertés qu'entreprennent les trois pays. Elle rassemble des citoyens et des spécialistes appartenant à des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, de même que des scientifiques, des chercheurs et des représentants d'entreprise en vue de trouver des moyens de protéger l'environnement à l'échelle de l'Amérique du Nord tout en favorisant un développement durable sur le plan économique.



cec.org